

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 MARS 2022

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, MM. SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, M. PETIT, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD, MM. DUFOSSÉ, GOUNY, PAROTON.

<p style="text-align: center;">ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE A UN PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GLENIC</p>

Vu l'Arrêté Préfectoral du 23 Décembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation unique présentée par la SARL BORALEX LES BRUYERES relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Glénic

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande d'autorisation unique au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit avant le 12 Mars 2022.

Considérant que le projet répond aux objectifs du Schéma Départemental des énergies renouvelables et aux objectifs du schéma intercommunal des énergies renouvelables

Considérant les références du développeur (qui est également constructeur et exploitant) et ses partenariats durables et environnementaux (Nature Environnement, Rivières Sauvages, WWF).

Considérant l'intérêt du projet porté par 3 mandatures de Glénic depuis 14 ans

Considérant l'important travail de communication et de transparence mené par les différentes municipalités qui ont suivi le projet (bulletins municipaux, site internet, affichages dans les villages, permanence des élus)

Considérant l'important travail de communication et de transparence mené par le développeur (journaux de l'éolien, porte à porte, exposition, permanence des techniciens)

Considérant le gain financier pour notre collectivité

Considérant l'impact mesuré que ce projet aura sur le paysage.

Considérant l'urgence climatique, la nécessité d'agir collectivement et la concordance du projet avec les actions de lutte contre le dérèglement climatique,

Madame le Maire propose aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet éolien de Glénic.

LE CONSEIL MUNICIPAL - par vote à bulletin secret -, à la majorité : 13 voix
Pour/2 voix Contre)

EMET un avis favorable pour le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Glénic présenté par la SARL BORALEX LES BRUYERES.

AFFAIRES DIVERSES

Néant